

MAIRIE DE
BESANÇON**Décision du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 06/08/2025

DIV.25.00.D5

OBJET : Réforme et cession de biens vétustes

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Besançon du 20 mai 2021 donnant délégation du Conseil Municipal à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat,
Considérant la nécessité de réformer des biens vétustes,

DECIDE

Article 1^{er} : Les matériels et véhicules amortis figurant dans le tableau à l'article 2, qui ne sont plus utilisés, sont réformés et sortis du patrimoine.

Article 2 : Les biens réformés sont les suivants :

Désignation	PAR	Immatriculation
CITROEN BERLINGO 1.4 GPL	PAR-2499	7746 ZK 25
CITROEN JUMPER 20M3 130 HDI CONFORT	PAR-3404	DL-604-MA
CITROEN C1 CONFORT 1.0	PAR-1406	BG-201-KV
CITROEN NEMO ECO 1.4I	PAR-2533	BV-392-DH
FIAT PANDA CULT 1.2	PAR-1428	CP-879-HJ
BALAYEUSE ASPIRATRICE DE TROTTOIR	PAR-7161	Pas d'immatriculation
PIAGGIO PORTER GPL	PAR-2540	CF-006-DL

Désignation	PAR
S.M.G. - SCIE A DALLES	PAR-F214
S.M.G. - SCIE A DALLES	PAR-F215
VICON CM 188 - FAUCHEUSE AGRICOLE	PAR-A228
SDMO - GROUPE ELECTROGENE	PAR-G481
TONDEUSE ROTATIVE 860 MM PRO34R DENNIS	PAR-A654

Les biens réformés seront cédés à titre onéreux par la Ville de Besançon à l'occasion d'une vente aux enchères en ligne.

Article 3 : Suite à l'encaissement du montant de ces ventes, il sera procédé aux opérations d'ordre et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Article 4 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.



Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville de Besançon,
- adressée en Préfecture.

Besançon, le

16 MAI 2025

La Maire

La Maire,
Anne VIGNOT



Anne VIGNOT

Présidente du Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

